

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagnes Mobilités »,

Séance du 30 mai 2022
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (26) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (5) : J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-05

Rapport

Le Président informe qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé, celui-ci s'inscrit dans le cadre du plan « Avenir Montagnes » initié par l'État et annoncé lors du Conseil Interministériel du Tourisme du 27 mai 2021.

Piloté par Atout France, cet AMI est visé à accompagner en ingénierie l'expérimentation et l'évaluation de solution et de services de mobilité durables, innovants et de proximité. En mars 2022, 57 lauréats ont été retenus pour la première vague de l'AMI Avenir Montagne mobilité. La présente délibération concerne la candidature à la seconde vague de l'AMI.

L'AMI recherche des projets portants sur des solutions ou des services de mobilité, ou favorisant la mobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire.

Ces projets doivent s'inscrire dans une démarche de planification de la mobilité et dans une logique systémique durable, inclusive et solidaire. L'AMI n'a pas vocation à soutenir des services de mobilité existants.

Chacun des projets de l'AMI bénéficiera :

- D'un soutien financier correspondant à 50% des coûts éligibles du projet, limitée à 200.000 €. Toutes les dépenses sont éligibles mais les dépenses d'investissement sont limitées à 50.000 € HT ;
- D'un appui technique apporté par l'ANCT et/ou le CEREMA concernant un accompagnement à la mise en œuvre technique des projets, ou encore un appui méthodologique et organisationnel.

Le Président rappelle que suite aux différentes réflexions portées lors de la rédaction des documents d'urbanisme, SCOT, PLUI, mais également dans le cadre de la démarche Paris 2024, ou encore dans la dynamique du CRTE, l'accès, le stationnement et la sécurité sur le site de la cité Préolympique de Font-Romeu, mais également la mobilité douce des résidents permanents mais aussi touristique sont apparus comme des enjeux de première importance sur notre territoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ainsi la Communauté de communes, en association avec la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne, souhaite répondre à cet appel à manifestations pour mettre en place une nouvelle dynamique en matière de mobilité douce en Montagnes Catalanes, au travers deux candidatures distinctes :

- Pour le projet mobilité sur la cité de l'excellence sportive et scolaire de Font-Romeu :
 - o Concrétiser la démarche portée par la Région Occitanie afin de proposer des solutions opérationnelles permettant une meilleure desserte du site, et en particulier l'UFR STAPS, le futur CROUS et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance.
 - o Résoudre les problèmes de stationnement anarchique en raison d'une absence de solution de stationnement à proximité du site ;
 - o Renforcer la sécurité pour les usagers du site, et en particulier pour les élèves du Collège et Lycée ;
 - o Fluidifier la circulation sur site, en particulier lors des créneaux horaires de début et de fin des enseignement scolaires ;
 - o Proposer des solutions de mobilité douces, décarbonées et sécurisées, tant pour les piétons ou pour les cyclistes usagers du site.

- Pour le projet d'Ecomobilité en Montagnes Catalanes :
 - o Etablir et mettre en œuvre un schéma directeur des mobilités cyclables ;
 - o Aménager le réseau des pistes cyclables de points de charge pour les vélos à assistance électrique ;
 - o Renforcer l'offre en Pôles d'échanges multimodaux, ainsi que leurs équipements en mobilité douce
 - o Etudier la mise en place de solutions de plateforme de co-voiturage ;
 - o Etudier la mise en place de solution de borne de recharge pour véhicules électriques en village.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de donner mandat au président pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne Mobilité »
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

De donner mandat au président pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne Mobilité »
D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 01-06-2022
NOTIFICATION FAST

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

